

Opportunités pour le renforcement de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est – Atelier de dialogue 1

Résumé de l'atelier

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le développement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est.

Des représentants du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Namibie, du Nigeria, du Togo et du Sénégal, ainsi que des organisations mondiales et régionales, des institutions scientifiques régionales, des universités et des ONG ont participé à un atelier de deux jours. 37 participants ont assisté à l'atelier (voir tableau 1). L'atelier a eu lieu les 27 et 28 juin 2018 à Abidjan, Côte d'Ivoire, et a permis aux participants de discuter de l'état actuel, des intérêts et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, de favoriser les échanges et de construire de nouveaux réseaux.



Photo des participants à l'atelier. Photo prise par l'IASS.

Une galerie de photos de l'atelier se trouve [ici](#).

L'ordre du jour de l'atelier se trouve [ici](#).

Les présentations faites durant l'atelier se trouvent [ici](#).

Pour plus d'informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez consulter <https://www.iass-potsdam.de/en/research/strengthening-regional-ocean-governance-high-seas-strong-high-seas> et
<http://www.prog-ocean.org/strong-high-seas-iki-project-launched-at-un-ocean-conference/#more-275> ou
contacter: stronghighseas@iass-potsdam.de.

Messages clés

- La biodiversité de la haute mer, tant au niveau mondial que dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, a été identifiée comme étant très importante pour les activités humaines, telles que la pêche, ainsi que pour les services écosystémiques, tels que la régulation du changement climatique. Parmi les autres activités humaines qui se déroulent dans la région de l'Atlantique du Sud-Est, on peut citer la navigation et le transport maritime, les câbles sous-marins, l'exploitation des ressources génétiques marines et l'exploitation minière en haute mer (dans le futur). La pêche INN a été spécifiée comme étant un problème critique dans la région, ce qui exerce une pression sur la biodiversité marine.
- Les principales pressions pour la haute mer dans l'Atlantique du Sud-Est ont été identifiées comme étant la pollution par les matières/substances et les déchets (sur terre), la surexploitation des ressources marines, la destruction des habitats marins, la pollution sonore, la contamination par les carburants et l'élimination des eaux de ballast, le réchauffement et l'acidification des océans et les collisions. Les participants à l'atelier ont convenu que la plupart de ces pressions augmenteront probablement à l'avenir à mesure que les activités en haute mer prendront de l'expansion.
- Il a été souligné que **la connectivité entre les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale (ABNJ) et les zones côtières** constituait un facteur critique affectant l'état de santé marine et, en fin de compte, le bien-être de l'homme.
- Les participants à l'atelier ont convenu que **l'échange de connaissances, la collaboration et la coopération entre les différentes parties prenantes de la région devraient être améliorés**, en particulier dans la perspective des négociations aux Nations Unies sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) et en ce qui concerne les actions au niveau régionale.
- D'une manière générale, il a été convenu que **les organisations existantes devraient être renforcées afin d'assurer la mise en œuvre des accords existants** et de jeter les bases de la mise en œuvre du futur instrument international. Dans une grande partie de la région de l'Atlantique du Sud-Est, les mécanismes nationaux existants ainsi que l'intégration des secteurs marins sont limités ou faibles.
- **Le manque de sensibilisation** des décideurs et de la société civile aux questions liées aux ABNJ a été identifié comme un défi majeur dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Les participants ont suggéré qu'un mécanisme ou un outil de partage de l'information permettant aux parties prenantes de se connecter, de partager et d'accéder à l'information pourrait être un mode important pour atteindre un large public et faire connaître la haute mer dans la région.
- **L'extension du mandat de la Convention d'Abidjan à l'ABNJ a été discutée au cours de l'atelier.** Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan a été identifié comme ayant un rôle de rassembleur très important dans la région en termes de coordination de la collaboration entre les Etats membres. Le renforcement de ses liens avec d'autres acteurs régionaux, tels que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), pourrait également être envisagé par les Etats membres. Un exemple d'une telle collaboration peut être démontré par exemple par l'arrangement collectif dans l'Atlantique du Nord-Est entre OSPAR et la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE).
- **Le lancement d'un groupe de travail ABNJ dans le cadre de la Convention d'Abidjan** spécifiquement chargé de couvrir le sujet de l'ABNJ pourrait aider à renforcer la collaboration et faciliter le développement d'une vision partagée pour la région. Une telle initiative devrait s'appuyer sur les efforts antérieurs et inclure des considérations biologiques et socio-économiques.
- **Le renforcement des capacités et le transfert de technologie ont été identifiés comme le sujet le plus important du BBNJ pour la région** et la base des autres éléments du BBNJ (c'est-à-dire les outils de gestion par zone, les évaluations d'impact environnemental et les ressources

génétiques marines) qui seront négociés à l'ONU.

- Jusqu'à présent, les pays africains ont eu une participation limitée aux discussions du BBNJ. Les ateliers de renforcement des capacités couvrant les questions clés des négociations du BBNJ ont été identifiés comme étant importants pour les Etats membres de la Convention d'Abidjan et **comme une exigence clé** pour permettre aux représentants ministériels impliqués dans le processus du BBNJ de participer activement et façonner les discussions et négociations du BBNJ.
- Les secteurs publics et privés, la société civile et le monde universitaire sont des parties prenantes pertinentes dans les discussions de l'ABNJ et **il est nécessaire d'impliquer un groupe plus large de parties prenantes dans les futurs ateliers** dans la région.
- Au niveau national, il y a un manque de coordination entre les négociateurs impliqués dans le processus du BBNJ et les experts du ministère de l'environnement, y compris les points focaux de la Convention d'Abidjan. Des procédures devraient être établies pour assurer un meilleur échange d'informations entre New York et les capitales.

Perspectives et prochaines étapes

Cet atelier était le premier d'une série de cinq prévus dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Tous les futurs ateliers seront planifiés en étroite consultation avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, ses États membres et d'autres parties prenantes afin d'identifier les sujets pertinents, nécessaires et intéressants pour la région ainsi qu'une approche méthodologique adéquate. **Les États membres de la Convention d'Abidjan et les autres parties prenantes intéressées sont invités à proposer des thèmes spécifiques qu'ils souhaitent voir présentés et discutés lors de futurs ateliers.** Un certain nombre d'évaluations (rapports) sont prévues dans le cadre du projet STRONG High Seas qui nécessitera la participation active et la collaboration des États membres de la Convention d'Abidjan et des parties prenantes régionales concernées pour s'assurer que ces évaluations incluent les connaissances, l'expertise et les données disponibles dans la région. **Les États membres de la Convention d'Abidjan et les autres parties prenantes intéressées sont invités à contribuer et à commenter les rapports scientifiques qui seront élaborés dans le cadre du projet STRONG High Seas.** Des ébauches seront distribuées pour faciliter la formulation de commentaires et de contributions.

Résumé des présentations et des discussions

Accueil et ouverture de l'atelier

L'atelier de dialogue de deux jours, intitulé "Opportunités pour le renforcement de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est", a été ouvert par Abou Bamba (Chef du Secrétariat de la Convention d'Abidjan), Julien Rochette (Directeur du Programme Marin de l'Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI), et l'Ambassadeur Michael Grau (Ambassadeur d'Allemagne en Côte d'Ivoire).



Ben Boteler, Abou Bamba, Julien Rochette et Michael Grau à l'ouverture de l'atelier. Photo: Carole Durussel, IASS.

Le panel d'ouverture a souligné **l'importance des services écosystémiques que la haute mer fournit à l'humanité en général et à la région de l'Atlantique du Sud-Est**. La **nature transfrontalière de l'océan**, les activités qui en dépendent et les pressions qui s'exercent sur lui signifient que pour gérer adéquatement les zones marines relevant de la juridiction nationale, les ABNJ doivent prendre en compte. Le panel d'experts a souligné l'absence d'un cadre international pour les ABNJ et a insisté sur la nécessité d'une approche collective de gestion écosystémique de l'océan pour préserver la santé de l'océan et garantir la santé des zones marines dans les zones économiques exclusives (ZEE). En décembre 2017, **les États ont convenu de convoquer une conférence intergouvernementale** pour élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ). Quatre séries de négociations auront lieu entre 2018 et 2020; la première réunion étant prévue du 4 au 17 septembre 2018. **L'engagement des organisations régionales dans le processus BBNJ est considéré comme crucial** car elles peuvent fournir des leçons régionales apprises pour le niveau mondial, soutenir la mise en œuvre d'un futur instrument dans le cadre de l'UNCLOS et fournir aux États de la région une plate-forme pour coordonner leurs positions régionales. Comme défini dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'élaboration d'un nouvel accord international dans le cadre d'UNCLOS (A/RES/72/249), le futur accord BBNJ devra incorporer et respecter les mandats actuels des organisations mondiales, régionales et sectorielles existantes. Le **projet STRONG High Seas** a été présenté comme une occasion pour les États membres de la Convention d'Abidjan et d'autres acteurs clés de la région de collaborer et d'engager un dialogue sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les ABNJ, d'apporter une expertise technique et de renforcer les capacités régionales pour les négociations du BBNJ, de partager les leçons apprises et de diffuser les connaissances, et de fournir un soutien à une approche régionale pour relever les défis de la conservation de la biodiversité marine et de l'utilisation durable des ressources marines dans l'Atlantique du Sud-Est. Un groupe de travail sur les ABNJ devrait être lancé lors de la prochaine réunion du Bureau de la Convention d'Abidjan.

État d'avancement de la gouvernance régionale et mondiale des océans

Ademola Ajagbe (BirdLife International) a présenté une vue d'ensemble de l'importance de la biodiversité marine dans les ABNJ. Les activités humaines qui se déroulent dans les ABNJ exercent des pressions sur la biodiversité marine au sein des ABNJ. Ces pressions peuvent également s'étendre aux zones relevant de la juridiction nationale. En même temps, les activités et les pressions qui se déroulent dans les zones relevant de la juridiction nationale créent des pressions sur l'ABNJ. Aujourd'hui encore, on manque de données sur les écosystèmes marins. Nous en savons plus sur la surface de la lune que sur le fond de l'océan. On sait qu'il existe un niveau élevé de biodiversité, par exemple, dans le courant des Canaries, le golfe de Guinée et le delta du Niger. Les couches trophiques et les environnements marins sont des systèmes complexes. L'exemple de la Namibie montre comment la surpêche peut conduire à l'effondrement d'un réseau alimentaire entier et doit être considéré comme un avertissement. **Différents écosystèmes sont fortement liés par le biais des oiseaux marins et des espèces de poissons migrateurs, ce qui signifie qu'une approche intégrée et régionale est nécessaire pour répondre aux préoccupations environnementales**. Les données de [l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#) montrent qu'à l'heure actuelle 90 % des stocks de poissons sont pleinement exploités ou surpêchés, avec très peu de place pour la croissance de la pêche. Le **changement climatique** est une autre pression majeure qui a **un impact négatif sur la taille, la reproduction et la distribution des petits poissons pélagiques et des carnivores** qui en dépendent. Les flottes de pêche vont plus loin en haute mer à la recherche de stocks de poissons de grande valeur. Les pays côtiers sont très dépendants des

Julien Rochette (IDDRI) a présenté un aperçu de l'importance de l'ABNJ et de l'état de la gouvernance régionale et mondiale des océans. Après avoir défini les différentes zones maritimes et leur statut juridique (les ABNJ sont divisées en haute mer (colonne d'eau), qui relève de la liberté de la haute mer, et en La Zone (fonds marins), qui relève du patrimoine commun de l'humanité). L'UNCLOS est la convention cadre pour l'océan et prévoit d'importantes obligations juridiques, y compris le devoir de collaborer, de protéger l'environnement marin et de conserver les ressources biologiques marines. Des conventions sectorielles spécifiques, notamment sur la navigation, la pêche, l'exploitation minière des grands fonds marins, le dumping et la biodiversité, précisent davantage les obligations légales pour la réglementation d'activités spécifiques. En outre, de nombreuses organisations mondiales et régionales ont identifié des zones marines d'importance écologique, y compris des écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), des zones maritimes particulièrement sensibles (PSSA; actuellement uniquement sous la juridiction nationale) sous l'Organisation maritime internationale (OMI); les zones d'importance environnementale particulière (APEI) sous l'Autorité internationale des fonds marins (ISA), les zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) sous la Convention sur la diversité biologique (CDB), les sanctuaires de baleines sous la Commission baleinière internationale (CBI) et les sites du patrimoine mondial sous la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (IOC, actuellement uniquement sous la juridiction nationale).

Les défis de la gouvernance actuelle des océans sont dus à la nature fragmentée et sectorielle du cadre juridique et institutionnel, à un manque de coordination et de coopération entre les organisations ainsi qu'à des lacunes dans la couverture de certaines régions ou espèces. Au niveau régional, les programmes maritimes régionaux (PMR) et les ORGP jouent un rôle important. La plupart des PMR couvrent les ZEE, dont quatre seulement ont actuellement un mandat de gestion pour les ABNJ (il s'agit de l'Atlantique du Nord-Est dans le cadre de la Convention OSPAR, de la Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone, du Pacifique du Sud-Ouest dans le cadre de la Convention de Nouméa et de l'Antarctique dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique - CCAMLR). La collaboration entre OSPAR et la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE) est un bon exemple de coopération et de collaboration intersectorielle au niveau régional. Cet exemple montre toutefois que les mesures de gestion établies dans le cadre de la coopération régionale dans le cadre de ces organisations doivent être reconnues par le biais d'un instrument global juridiquement contraignant, faute de quoi les réglementations établies par les organisations régionales ne sont juridiquement contraignantes que pour leurs États membres respectifs (règle touchant les tiers).

Dans ce contexte, les États s'orientent progressivement vers un nouvel accord international pour les ABNJ. Ce processus a débuté en 2004 avec la création d'un groupe de travail sur l'ABNJ. En 2011, le groupe de travail a convenu que tout accord futur devrait aborder les questions suivantes: 1) ressources génétiques marines (RGM); 2) outils de gestion par zone (ABMT); 3) études d'impact sur l'environnement (EIE); et 4) renforcement des capacités et transfert de technologie marine. Le premier cycle de négociations se déroulera du 4 au 17 septembre 2018. A ce jour, il n'est pas clair quelles entités seraient chargées de la mise en œuvre des EIE ou de la création d'aires marines protégées et quel type de régime de partage des avantages sera appliqué dans le cas des RGM. Les participants à l'atelier ont exprimé leur préférence pour l'application du principe du patrimoine commun de l'humanité.

Gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est

Abou Bamba (Chef du Secrétariat de la Convention d'Abidjan) a présenté une vue d'ensemble de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est, en mettant l'accent sur les intérêts nationaux et régionaux dans les ABNJ et sur les activités actuelles et prévues du Secrétariat de la Convention d'Abidjan en ce qui concerne les ABNJ. Les pays de la région s'intéressent **aux aspects économiques des activités liées aux ABNJ, telles que la pêche, le transport maritime, l'exploitation minière des fonds marins, les télécommunications, les RGM, la séquestration du carbone, l'exploration pétrolière et gazière et l'aquaculture**. L'une des principales préoccupations est le **manque de capacité à gérer les ressources de l'ABNJ et le manque de contrôle sur les ressources**. Comme le contrôle de l'exploitation des ressources marines à l'intérieur des ZEE est limité, **certains pays ont des réserves à l'égard des ABNJ**, d'autant plus que cela pourrait impliquer une concurrence avec les pays développés. La Convention d'Abidjan représente actuellement 22 pays (3 non ratifiés). Dans la décision 11.10 de la CP, les pays membres ont convenu de créer un groupe de travail sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ABNJ. Le groupe devrait être lancé avant les premières négociations du BBNJ en septembre 2018. L'objectif du groupe de travail est d'élaborer une déclaration forte du groupe africain (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et Afrique australe) et d'examiner un mécanisme régional de gouvernance des océans. L'idée est de **s'appuyer sur les initiatives existantes et de se concentrer sur les aspects socio-économiques**. Actuellement, il n'existe aucune approche régionale de la conservation de la biodiversité marine dans les ABNJ, pas plus qu'au sein de la ZEE. Les défis à relever pour y parvenir comprennent le manque de capacités, la coopération intersectorielle, les moyens financiers et d'autres aspects de la gouvernance des océans.

Dans le cadre du projet STRONG High Seas, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan joue un rôle proactif dans la stratégie globale du projet, y compris dans le développement des évaluations scientifiques, et fonctionne en tant qu'organe représentatif et de coordination pour les pays de la région de l'Atlantique du Sud-Est.

Introduction au projet STRONG High Seas

Ben Boteler (Institute for Advanced Sustainability Studies, IASS) a présenté le [projet STRONG High Seas](#) et les objectifs de cet atelier de dialogue de lancement, qui est le premier d'une série de cinq à être organisé dans la région de l'Atlantique du Sud-Est. Le projet STRONG High Seas est un projet de 5 ans (2017-2022) financé par l'Initiative internationale sur le climat (IKI) du ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation et de la sécurité nucléaire (BMU). Il est coordonné par l'IASS et mis en œuvre avec l'IDDRI, BirdLife International, l'Institut international de l'océan (IOI) - Afrique australe, l'Université catholique du nord (UCN), le WWF Colombie et le WWF Allemagne. En collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le Secrétariat de la Commission permanente pour le Pacifique du Sud-Est (CPPS), ce projet se concentre sur deux régions focales (Atlantique du Sud-Est et Pacifique du Sud-Est) et comporte trois composantes principales:

1. Accent sur les deux régions focales: le Pacifique du Sud-Est et l'Atlantique du Sud-Est: Cette composante vise à faciliter l'élaboration d'approches globales et intersectorielles de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les ABNJ dans les deux régions focales. Pour ce faire, différentes évaluations scientifiques des régions (y compris l'analyse juridique et institutionnelle; l'état de la haute mer - base écologique et analyse des pressions humaines; l'évaluation socio-économique des activités humaines; l'analyse des mesures de conservation et de gestion; l'analyse des parties prenantes) seront entreprises et modélées par des dialogues stratégiques avec les parties prenantes afin de développer conjointement

de nouvelles approches pour la gouvernance de la haute mer. Le renforcement des capacités sous forme d'ateliers de renforcement des capacités sera également au centre de cette composante du projet.

2. Accent sur le renforcement du dialogue entre les régions marines: Cette composante vise à identifier les meilleures pratiques et les leçons apprises et à les partager avec d'autres régions marines. Il s'agit de faciliter l'apprentissage commun et d'élaborer des approches communes et une communauté de pratique pour renforcer la gouvernance des océans au niveau régional. Jusqu'à présent, trois régions marines d'échange ont été identifiées pour le projet: l'océan Indien occidental, le Pacifique du Sud-Ouest et les régions arctiques. Dans le cadre de cette composante du projet, des études de cas d'autres régions marines non focales seront réalisées et des dialogues impliquant le partage des meilleures pratiques et des leçons apprises entre ces régions seront initiés.
3. Accent sur l'établissement de liens entre les niveaux régional et mondial: L'objectif de cette dernière composante est de développer des options possibles pour la gouvernance régionale dans un futur instrument international dans le cadre de l'UNCLOS et de transférer les leçons régionales apprises au niveau mondial pour promouvoir la gouvernance des océans à différentes échelles. Des évaluations scientifiques et des études de cas sur la manière dont les organisations régionales peuvent être incluses dans le nouvel instrument du BBNJ et sur la manière dont la cohérence entre les niveaux régional et mondial peut être assurée seront réalisées. Le renforcement des capacités sous la forme d'ateliers de renforcement des capacités organisés en accompagnement des négociations du BBNJ à New York sera également au centre de cette composante du projet.

L'équipe du projet STRONG High Seas facilite le développement de ce projet, sans objectifs politiques. L'objectif de ces ateliers de dialogue annuels est de rassembler les acteurs concernés des régions et de faciliter la discussion entre eux. Le projet STRONG High Seas est ouvert à toute contribution sous la forme de rapports, de données et de connaissances pertinentes qui peuvent aider à façonner le projet et contribuer aux évaluations scientifiques effectuées dans le cadre de ce projet.

Principaux intérêts et défis en matière de gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est

Les représentants d'un large éventail d'intervenants ont souligné les intérêts et les défis en matière de gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est.

Felicia Chinwe Mongo (Nigerian Maritime Administration and Safety Agency (NIMASA)) a expliqué qu'il existe plusieurs défis concernant la gouvernance des océans dans la région. La pollution est un grand défi en raison des multiples sources de pollution, telles que la pollution sonore des navires, les eaux usées (eaux noires et grises), les eaux de ballast, les déchets solides, les déchets au large des côtes, les déchets marins et l'aquaculture. Bien qu'il existe des règlements, ils ne sont souvent pas appliqués correctement et la coordination avec les instruments connexes fait défaut. En général, la volonté politique de traiter les questions marines n'est pas très grande. La gestion ou l'atténuation des impacts du changement climatique est un autre défi pour la région. Un calcul de la richesse et de la valeur du capital naturel bleu aiderait à faire prendre conscience de l'importance de l'utilisation durable et de la conservation des ressources marines. De plus, la désignation de sites spéciaux pour le déversement et l'échange d'eau de ballast pourrait aider à réduire les problèmes de pollution.

Kamal Deen Ali (Centre for Maritime Law and Security) a déclaré que les principaux aspects et intérêts dans l'Atlantique du Sud-Est comprennent les politiques, les règlements et leur application, la pêche, l'exploration pétrolière et gazière, le transport maritime et le commerce international et la

Résidence Hôtel LE VAISSEAU, Cocody, 7ème Tranches, Cité Zinssou, Abidjan

technologie. Tous ces éléments sont liés au renforcement des capacités. Un argument fréquent est que les nations sont préoccupées par le fait qu'il y a déjà une capacité limitée pour traiter les questions nationales relatives à l'eau, et qu'elles ne s'engagent donc pas dans les questions relatives à la haute mer. Le renforcement des capacités reste donc une question clé sur la voie à suivre pour les discussions de l'ABNJ.

Mamadou Diallo (biologiste de la conservation marine et des pêches (Sénégal)) a expliqué **qu'à ce jour de nombreux pays africains n'ont pas assisté/participé efficacement aux négociations du BBNJ**. L'Afrique devrait être bien représentée, sinon des décisions contraignantes seront prises sans la participation des perspectives africaines. Il sera important d'avoir des personnes capables de traiter les éléments qui seront discutés à New York (gestion par zone, EIE, RMG, renforcement des capacités et transfert de technologie). Sur cette note, les participants à l'atelier ont souligné l'importance pour les pays africains de participer activement aux négociations à New York. Les participants ont recommandé que le Secrétariat de la Convention d'Abidjan soit le mécanisme de coordination pour faire en sorte que ses États membres soient au courant des discussions, aient une voix régionale forte, et que des représentants des ministères puissent assister aux négociations à New York pour renforcer la représentation de leur délégation.

Kristina Gjerde (UICN) a déclaré **que les éléments du paquet BBNJ (c'est-à-dire les ABMT, les EIE, les RGM et le renforcement des capacités/transfert de technologie) sont tous liés entre eux**. Particulièrement, le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont des sujets très transversaux. Grâce à l'amélioration de la technologie et de l'information, nous savons que l'interdiction de la pêche dans certaines zones contribue à accroître la résilience des écosystèmes océaniques face au changement climatique et à d'autres facteurs de stress en améliorant le stockage du carbone, la diversité génétique marine, la taille des populations et la diversité interne des espèces. À l'heure actuelle, 319 EBSA ont été identifiées. Grâce à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), coordonnée par la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, les parties prenantes du monde entier auront la possibilité de contribuer à l'élaboration d'un cadre commun pour les sciences océaniques qui pourra également contribuer à combler les lacunes en matière d'information concernant les ABNJ.

Ibrahima Cissé (Greenpeace / Expert de l'Union africaine pour les produits de la pêche) a souligné que **la pêche INN est un grand défi dans la région**. De mauvaises conditions de travail et des méthodes de capture illégales prévalent dans de nombreuses parties du fait de la faiblesse du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) et d'un manque de transparence. Un groupe de travail régional a été créé pour s'occuper de la pêche INN sur la côte allant du Maroc à la Sierra Leone (géré par Greenpeace). Cependant, cela ne devrait pas être la tâche d'une ONG. Une solide gestion régionale des pêches et une collaboration avec le gouvernement et les scientifiques sont nécessaires pour recueillir des données et appliquer les règlements existants.

Principaux intérêts et défis - Groupes de discussion

Les participants ont formé trois groupes d'intervenants ayant des compétences et des expériences diverses. Les trois groupes modérés ont été chargés d'identifier et de hiérarchiser les principales activités humaines (en termes d'importance socio-économique) et les pressions environnementales (en termes d'impact sur la biodiversité) dans les ABNJ de la région de l'Atlantique du Sud-Est. Ces sujets ont servi de base pour les discussions sur les intérêts et les défis ainsi que sur la complexité des utilisations humaines des ressources marines dans les ABNJ et ont servi de point de départ pour les analyses futures dans le cadre du projet STRONG High Seas pendant la période 2018-2019.



Travail dans les groupes de discussion. Photo prise par Carole Durussel, IASS.



Travail dans les groupes de discussion. Photo prise par Carole Durussel, IASS.

Faisant rapport en séance plénière, les trois groupes ont souligné qu'il existe de nombreuses lacunes dans les données et que les activités économiques se déroulant dans les ABNJ doivent être évaluées de manière plus systématique afin de développer une compréhension cohérente. Il était difficile d'envisager l'évolution future des activités économiques et des pressions environnementales en raison des incertitudes liées aux tendances économiques et au comportement des écosystèmes. Néanmoins, les participants ont généralement convenu qu'il est très probable que des facteurs macroéconomiques tels que l'accroissement de la population mondiale entraîneront une augmentation des activités économiques dans les zones marines (transport maritime) et une augmentation de la demande de ressources marines vivantes et non vivantes (pêche et extraction minière en eaux profondes). À cet égard, il a été mentionné qu'il sera crucial de travailler sur les moyens d'accroître les activités économiques tout en diminuant les pressions environnementales connexes. L'importance des connaissances scientifiques a également été abordée et les participants ont souligné la nécessité de développer davantage les capacités de recherche dans la région.

Les **principales activités socioéconomiques** suivantes et les **pressions environnementales** connexes ont été définies (par ordre d'importance) :

Bien que la **pêche** en haute mer soit beaucoup moins active que la pêche côtière, elle n'est pas négligeable. Jusqu'à présent, les revenus de la pêche dans les ABNJ vont principalement aux pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH) et non à la région. Une majorité de participants a suggéré que les activités de pêche des États régionaux dans les ABNJ augmenteront dans un avenir proche à mesure que les technologies progressent et que la demande augmente en raison de l'augmentation de la population et de l'épuisement des ressources dans les ZEE. Différentes opinions ont été exprimées quant à la question de savoir si la capture de poissons se stabilisera ou diminuera à long terme en raison de la surpêche et de l'augmentation de l'aquaculture. L'augmentation attendue des activités de pêche augmentera encore la pression sur la biodiversité marine et pourrait conduire à l'extinction de certaines espèces. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'extraction de grandes quantités de biomasse et de ses effets sur l'écosystème. Il a été noté que l'élimination des plus gros individus d'une espèce entraîne une diminution de la taille moyenne de l'espèce et pourrait également entraîner un changement dans la structure trophique. Certaines méthodes de pêche, comme le chalutage de fond, entraînent également la destruction de l'habitat. Un scénario idéal serait un fort accord international sur le BBNJ et une bonne application régionale. De cette façon, la perte de biodiversité due à la pêche diminuerait. L'impact du changement climatique persisterait toutefois. Les pressions environnementales liées à la pêche ont été mentionnées comme étant la pollution par les matériaux et les déchets, la surexploitation des ressources marines, la destruction des habitats marins et la capture accidentelle.

Environ 90 % du commerce mondial s'effectue par **transport maritime**. Dans un avenir proche, il y aura probablement une augmentation de la demande de biens étrangers parce que (a) la population mondiale est en croissance et (b) une plus grande proportion de la population a les moyens économiques d'acheter ces biens. En plus de l'augmentation prévue du transport maritime, les services portuaires connexes augmenteront, ce qui profitera à la région. A long terme, les progrès technologiques pourraient conduire à l'avenir au remplacement des moyens de transport actuels par des systèmes de transport plus efficaces sur le plan énergétique et moins bruyants. Les pressions environnementales liées au transport maritime ont été mentionnées comme étant la pollution sonore, la contamination par les carburants et l'élimination des eaux de ballast, les émissions de gaz à effet de serre et les collisions. Les pressions environnementales liées au transport maritime ont été mentionnées comme étant la pollution sonore, la contamination par les carburants et l'élimination des eaux de ballast, les émissions de gaz à effet de serre et les collisions. Les **câbles des technologies de communication sous-marine** apportent un énorme avantage à la région puisqu'ils améliorent les communications. Alors que les couloirs câblés représentent actuellement la plus grande utilisation des fonds marins, l'impact sur la biodiversité dans les ABNJ est perçu comme étant plutôt faible. La pose de câbles devrait d'abord augmenter, puis se stabiliser ou diminuer à long terme en raison de l'invention de nouvelles technologies.

Bien que **l'extraction minière en eaux profondes** n'ait pas lieu actuellement en haute mer dans l'Atlantique du Sud-Est, les participants ont convenu qu'elle devrait être incluse dans les délibérations car il est fort probable que les fonds marins de l'ABNJ seront soumis à des activités extractives à l'avenir. En particulier, on s'attend à ce que l'exploitation du pétrole et du gaz augmente dans un proche avenir en raison des progrès technologiques qui permettraient l'exploitation. Dans le long terme, on s'attend à ce que l'extraction du pétrole et du gaz diminue en raison du remplacement de ces ressources par d'autres ressources/technologies. Il est estimé que l'exploration et l'exploitation d'autres minéraux augmentent régulièrement au fil du temps. On s'attend à ce que les avantages socio-économiques soient plutôt faibles pour la région. Cela dépendra toutefois du système de partage des avantages qui sera mis en place par l'Autorité internationale des fonds marins (ISA).

Actuellement, il n'existe aucune source de revenus pour les **ressources génétiques marines**. Il est peu probable qu'une source de revenus soit mise en place dans un avenir proche. Un accord international sur le BBNJ pourrait à long terme assurer des avantages non monétaires, tels que l'amélioration de la science pour la région.

Le **changement climatique** est une pression environnementale mondiale critique. Les prévisions actuelles montrent que les températures mondiales continueront d'augmenter à l'avenir. Cela entraînera notamment une perte de biodiversité ainsi que des changements dans les niveaux d'oxygène dans l'océan, ce qui aura un impact sur la capacité de photosynthèse du phytoplancton.

La **pollution terrestre** (en grande partie du plastique) est également perçue comme étant en pleine croissance bien que l'on pense qu'elle pourrait être modifiée par une prise de conscience accrue, par exemple la résistance initiale à l'interdiction des sacs en plastique. Sur la côte ouest de l'Afrique, les régions de remontées d'eau froide repoussent la pollution des côtes. Les autres polluants comprennent les nutriments excessifs, les toxines, les médicaments et les drogues à usage récréatif. Les nutriments peuvent être gérés avec des engrais plus efficaces et une meilleure utilisation de ceux-ci. Les eaux usées sont aussi un problème énorme mais il y a des changements de positions sur ce sujet-là et certains groupes examinent les avantages économiques de la gestion des eaux usées. Il a été suggéré que la Convention d'Abidjan pourrait adopter un accord régional sur la gestion des matières plastiques.

L'encrassement biologique par les eaux de ballast pourrait être moins pertinent pour la haute mer, mais il n'est actuellement pas réglementé de manière efficace. Il existe des exemples d'échanges d'eau en mer causant des proliférations algales en haute mer bien que cela puisse avoir un impact limité sur les communautés côtières. Cela pourrait diminuer si de nouveaux règlements sont en place et efficaces. De solides mesures de contrôle par l'État du port sont donc nécessaires et pourraient à leur tour profiter aux pays côtiers de la région de l'Atlantique du Sud-Est. Les inspecteurs et les technologies associées aux nouveaux règlements sont susceptibles de créer des emplois dans la région. On s'attend à ce que cette activité augmente et se stabilise au fil du temps.

Présentations d'autres projets connexes

Richard Dacosta du Secrétariat de la Convention d'Abidjan a présenté le [projet Mami Wata](#). Le développement de ce projet s'est basé sur une résolution de la CP de la Convention d'Abidjan à Cape Town. Le gouvernement allemand finance ce projet dans le cadre de l'Initiative internationale sur le climat (IKI). Le projet est mis en œuvre conjointement par GRID-Arendal et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan. L'objectif du projet est de conserver les écosystèmes marins et côtiers en améliorant la gestion marine en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur les ZEE. Pour faciliter ce processus, la Convention d'Abidjan a adopté et appliqué des approches de gestion intégrée des océans fondées sur les informations des EBSA et les évaluations de l'état du milieu marin. Trois régions pilotes ont été identifiées au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Bénin. L'idée est de tester les approches de gestion intégrée des océans dans ces régions pilotes puis d'étendre les expériences à l'ensemble de la région de la Convention d'Abidjan. Les paquets de travail du projet sont le développement des capacités, les outils (MamiWata se concentre sur les rapports sur l'environnement marin (SoME), l'identification des zones marines d'importance écologique ou biologique (EBSA) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et l'aménagement de l'espace marin (AEM) pour soutenir la gestion intégrée des océans (IOM), l'élaboration des politiques, la gestion et la communication. Le projet s'étend jusqu'en décembre 2019 avec une prolongation d'une année supplémentaire prévue. Bien que le projet Mami Wata ne se concentre pas sur les ABNJ, le projet est sensible aux questions de connectivité et voit des possibilités de collaboration avec le projet STRONG High Seas.

Darius Campbell du secrétariat de la Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE) a présenté [l'accord collectif entre OSPAR et la CPANE](#). La Commission OSPAR (OSPAR) et la CPANE ont une portée géographique, des objectifs et des parties contractantes similaires. La CPANE est responsable de la gestion des pêches tandis qu'OSPAR se concentre sur la pollution et la protection de la biodiversité dans les ABNJ et les ZEE de l'Atlantique du Nord-Est. La pêche durable comprend les aspects sociaux, environnementaux et économiques. Le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) est l'organe scientifique indépendant qui fournit des informations scientifiques à OSPAR et à la CPANE. Le CIEM fournit des informations sur certains stocks ainsi qu'une vue d'ensemble de l'écosystème. Jusqu'à présent, il y a toutes sortes d'activités non liées à la pêche dans la région de l'Atlantique du Nord-Est qui peuvent avoir un impact ou un lien avec la pêche. La pose de câbles, le transport maritime et l'extraction minière en eaux profondes sont des activités qui doivent être coordonnées pour parvenir à une gestion durable. Travailler avec d'autres conventions, comme OSPAR, est considéré comme une occasion de coordonner les mesures de gestion. OSPAR et la CPANE ont entamé des réunions de collaboration en 2000 et signé un protocole d'accord (MoU) en 2008. En 2014, l'accord collectif entre OSPAR et la CPANE a créé un cadre de collaboration et de communication (pas de gestion conjointe). Chaque organisation respecte les compétences de l'autre organisation, il n'y a pas d'empiètement sur le travail de l'autre. L'accord collectif a facilité le passage de l'échange d'informations à des processus plus pratiques, comme la demande conjointe d'avis scientifiques du CIEM. OSPAR coopère en outre avec la Convention d'Abidjan (un protocole d'accord a été signé) et la Commission de la mer des Sargasses.

Au niveau international, l'Initiative pour un océan durable (SOI) du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a facilité le dialogue entre les organismes régionaux de pêche et les organisations régionales des mers en 2018. Ces processus sont à long terme et exigent une volonté de s'engager. L'échelle de coordination (Hanssen et al. 2013) détaille les étapes comme suit : Partage de l'information et des connaissances → discussion commune → adaptation des comportements avec son propre secteur → mesures conjointes entre secteurs et niveaux. D'autres sujets importants à prendre en considération en ce qui concerne les ORGP et les arrangements collectifs comprennent:

- Comment l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (ANUSP) a-t-il influencé le comportement des ORGP? L'ANUSP a donné beaucoup d'élan; plus d'autorévision et plus d'uniformité;
- La majeure partie du monde est couverte par les ORGP, la gestion de l'environnement est plus parcellaire (l'espoir est que le BBNJ pourrait donner plus d'élan à la gestion de l'environnement) ;
- Il est difficile d'élaborer un processus intégré de planification et de gestion mais en haute mer, l'exercice est plus simple car il y a moins d'activités;
- La collaboration entre une ORGP forte et une organisation de gestion environnementale forte semble bien fonctionner. La Convention d'Abidjan pourrait peut-être envisager de discuter avec les ORGP régionales au sujet d'arrangements potentiels;
- Les parties contractantes de la CPANE sont ouvertes à collaborer avec d'autres ORGP (nécessité de trouver un soutien de la part des parties contractantes pour qu'elles puissent demander au secrétariat d'y travailler).

Analyse juridique, institutionnelle et des parties prenantes

Dans un exposé introductif d'Adnan Awad (IOI-SA), le terme de partie prenante et le concept d'analyse des parties prenantes ont été introduits. Une vue d'ensemble du lien entre la participation des parties prenantes et la bonne gouvernance a été fournie y compris les conditions critiques pour la participation des parties prenantes et des idées pour définir les parties prenantes pour l'ABNJ. D'une manière générale, la coordination et la coopération interinstitutionnelles et intersectorielles sont considérées comme une condition essentielle au succès de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité dans les ABNJ.

Par la suite, les participants ont été divisés en deux groupes de discussion. Chacun des groupes a identifié les grands groupes de parties prenantes et les principales parties prenantes au sein de ces groupes et a défini leurs principaux intérêts et influences ainsi que les possibilités d'améliorer leur participation. Les contraintes de temps n'ont pas permis de créer une liste exhaustive des parties prenantes et de discuter en profondeur de toutes les parties prenantes identifiées. Néanmoins, l'exercice a fourni un bon point de départ et un bon aperçu général et aidera également à déterminer les futures stratégies d'engagement des parties prenantes (voir tableau 2)



Présentation par Adnan Awad. Photo prise par Carole Durussel, IASS.

Possibilités d'améliorer la collaboration et la coopération

A l'heure actuelle, il n'existe pas de cadre de coopération et de gestion des questions liées à l'ABNJ dans l'Atlantique du Sud-Est. Les participants ont identifié l'absence d'un mécanisme de partage de l'information et l'absence d'une plateforme d'information centralisée avec, par exemple, des informations de base sur les questions relatives aux ABNJ et des détails sur les événements régionaux tels que les conférences et les ateliers. Il a été recommandé d'établir une plateforme qui aiderait les parties prenantes à rester en contact et à diffuser l'information. Cette plateforme permettrait la mise en réseau des parties prenantes (par exemple également par le biais d'outils tels que le courrier électronique et WhatsApp) et fournirait des informations qui pourraient être utilisées pour sensibiliser les parties prenantes et créer une prise de conscience de l'importance de l'ABNJ et des négociations du BBNJ. Une idée est d'avoir des "histoires" en cours d'exécution, en commençant par une compréhension de base et en s'appuyant sur elle avec des "chapitres" et des informations continues. Ces "histoires" peuvent inclure des médias tels que des dessins animés, des informations graphiques, des vidéos YouTube ou des podcasts. Ces informations pourraient être tirées en partie de sources d'information existantes telles que [l'Atlas des océans](#). Une alerte par courriel pourrait être créée pour informer les gens des histoires nouvellement ajoutées. Des célébrités (artistes, musiciens, peintres, etc.) qui ont beaucoup d'adeptes pourraient être contactées et invitées à contribuer aux "histoires" et à atteindre les gens et à créer une prise de conscience.

Un tel outil pourrait être créé dans le cadre du projet STRONG High Seas et le Secrétariat de la Convention d'Abidjan pourrait être l'hôte potentiel d'une telle plateforme. Une autre option serait de connecter la plateforme aux structures existantes telles que le [Réseau international d'échange d'apprentissage et de ressources sur les eaux](#) financé par le FEM (IW:Learn), le [Sea-Sketch](#) ou les centres organisationnels régionaux pour les grands écosystèmes marins (LME) dans la région (courant de Benguela, courant de Guinée, courant des Canaries).

Les États membres de la Convention d'Abidjan ont également suggéré de créer une vision régionale commune pour les ABNJ par la rédaction d'un document sur les ABNJ qui permettrait aux pays de se réunir et de convenir entre eux de principes clés sur les questions pertinentes des ABNJ. Un tel document serait utile à mesure que la région avance vers les négociations de l'ONU en septembre 2018 et permettrait aux pays d'identifier les possibilités de collaboration future concernant les ABNJ dans l'Atlantique du Sud-Est. Une vision commune serait également très utile indépendamment des négociations de l'ONU et pourrait jouer un rôle important dans le renforcement de la collaboration au sein de la région. Les États membres de la Convention d'Abidjan ont également suggéré que le soutien des structures nationales et la capacité des différents ministères à tenir régulièrement des réunions interinstitutions sont essentiels à la mise en place d'un arrangement régional fonctionnel.

Conclusion et remerciements

L'atelier Opportunités pour le renforcement de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est a réuni de nombreux décideurs et parties prenantes pour partager leur expertise, expériences et connaissances et pour débattre de sujets importants concernant la biodiversité marine dans les ABNJ de l'Atlantique du Sud-Est. Cet atelier de lancement débute les travaux et les recherches qui seront effectués par le projet STRONG High Seas, y compris le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, en collaboration avec les décideurs et les parties prenantes régionaux. Les organisateurs de l'atelier souhaitent remercier tous les participants pour leur engagement actif et leur contribution à cet événement et espèrent poursuivre la collaboration au cours des prochaines années.

Table 1: Liste des participants

Nom	Organisation
Adewumi, Ibukun Jacob	Institut d'innovation et de changement social Whitaker, Université nationale d'Irlande Galway
Ajagbe, Ademola	BirdLife International - Afrique
Ali, Kamal-Deen	Centre pour le droit et la sécurité maritime, Afrique (Ghana)
Alimata, Fofana Epse Diomande	Centre Ivoirien antipollution (CIAPOL) (Côte d'Ivoire)
Araujo, Antonio	Fondation MAVA
Ariel, Medrid	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Auene, Pinehas	Direction des affaires maritimes, Ministère du travail et des transports (Namibie)
Awad, Adnan	Institute international de l'océan – Afrique du Sud (IOI-SA)
Bamba, Abou	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Benkenstein, Alex	Institute des affaires internationales – Afrique du Sud
Beye, Diénaba	Commission Sous Régionale des Pêches (Sénégal)
Boteler, Ben	Institut d'études avancées sur la durabilité (IASS)
Campbell, Darius	Commission des pêches de l'Atlantique du Nord-Est (CPANE)
Cissé, Ibrahima	Greenpeace / Expert de l'Union africaine pour les produits de la pêche (Sénégal)
Dacosta, Richard	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Diallo, Mamadou	Biologiste de la conservation marine et des pêches (Sénégal)
Diedhiou, Mohamed	Laboratoire d'études et de recherches en politique, droit de l'environnement et santé (Sénégal)
Durussel, Carole	Institut d'études avancées sur la durabilité (IASS)
Essolakina, Bafei P'Malinam	Direction de l'Environnement (Togo)
Fiati, Carl Kojo	Agence de protection de l'environnement (Ghana)
Gjerde, Kristina	UICN & Institut d'études internationales Middlebury
Grau, Michael	Ambassade allemande à Abidjan
Hampton, Shannon	Institute international de l'océan – Afrique du Sud (IOI-SA)
Hildebrand, Larry	Université maritime mondiale
Kong Mukwele, Sheila	Ministre des relations extérieures du Cameroun
Epse Bekoin Adjoua Marguerite	Centre Ivoirien antipollution (CIAPOL) (Côte d'Ivoire)
Malou, Luc Mathurin	Ministère de l'environnement et du développement durable (Sénégal)
Mogo, Felicia Chinwe	Administration maritime et agence de sécurité du Nigéria (NIMASA) (Nigéria)
Odido, Mika	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI/UNESCO)
Rochette, Julien	Institut du développement durable et des relations internationales (IDDR)
Toure, Binta	Secrétariat de la Convention d'Abidjan
Wienrich, Nicole	Institut d'études avancées sur la durabilité (IASS)
Yaqub, Hawa Bint	Commission des pêches-MOFAD (Ghana)

Table 2: Vue d'ensemble des parties prenantes pertinentes pour l'ABNJ dans l'Atlantique du Sud-Est

Pêche	Expédition	Conservation	Télé-communications	Recherche	Exploitation minière des fonds marins	Organismes donateurs
<ul style="list-style-type: none"> Commission baleinière internationale (CBI) Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CITCA) Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE) Pêcheries régionales occidentale et centrale Organisations sous-régionales de pêche Commission Provisoire du Courant de Guinée (CPCG) Commission du courant de Benguela (BCC) Autorités de contrôle par l'État du port Navires battant pavillon national, navires étrangers, navires battant pavillon national mais appartenant à des étrangers Administrations maritimes de chaque nation Convention pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Communautés locales qui pêchent des stocks de poissons grands 	<ul style="list-style-type: none"> Chambre internationale de la marine marchande (ICS) Fédération Internationale du Transport Organisation maritime internationale (OMI) Université maritime mondiale Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) Organisation hydrographique internationale Conseil mondial des océans Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) Association internationale des ports et ports Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), Convention de Londres Administrations maritimes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds mondial pour la nature (FMN) Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) Birdlife International Convention sur la diversité biologique (CDB) Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) Convention d'Abidjan Greenpeace International Initiative pour le développement durable de la marine et de l'environnement en Afrique Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) Institut international de l'océan (IIO) Forum global des océans ONG régionales 	<ul style="list-style-type: none"> Commission internationale de protection des câbles Utilisateurs de la technologie Secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI/UNESCO) Organisation météorologique mondiale (OMM) Scientifiques de la région - universités et instituts de recherche et scientifiques internationaux travaillant dans la région. Les intérêts peuvent se chevaucher. Institut d'analyse et de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> Autorité internationale des fonds marins (AIFM) Entrepreneurs / responsables IPIECA (conglomérat des compagnies pétrolières examinant l'environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> Banque africaine de développement (programme marin en cours) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Commission européenne Banque mondiale Bailleurs de fonds nationaux MAVA et autres fondations philanthropiques Agence américaine pour le développement international (USAID) Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement Nippon Foundation Agence japonaise de coopération internationale (JICA) Agence Française de Développement Coopération

<ul style="list-style-type: none"> migrateurs • Transformateurs de poisson • Organisations communautaires et ONG • Union africaine • Communauté sud-africaine de développement (SADC) • Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) • Université Mondiale de la Pêche en Corée du Sud • Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre nationale de la marine marchande • Réseau environnemental des ports-Afrique (PENAf) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation PEW • Grands écosystèmes marins (LME) 		<p>de politiques (IPAR)</p>	<p>Technique d'Allemagne (GIZ)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fondation MAR • Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) • Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) • Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA)
--	--	--	--	-----------------------------	---